

Compte rendu sommaire du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden réuni le 12 décembre 2018 à 18h à la salle PJ Hélias de POULDREUZIC

Installation d'une nouvelle Conseillère communautaire (Plogastel St Germain): Anne GAUTIER, en lieu et place de Katell SCUILLER, démissionnaire.

1-1 Création d'un pôle métropolitain à l'échelle de la Cornouaille : délibération sur le périmètre et l'adoption des statuts

Sur le rapport du Président, cette question donne lieu à débat, mais pas délibération. Le Conseil Communautaire adopte une motion affirmant la volonté et la nécessité de poursuivre la démarche de création du pôle métropolitain et souhaite une démarche concertée de la part des communautés de communes de l'Ouest Cornouaille.

1-2 Finances et administration générale

2-1 Budget Déchets 2019

Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC, le budget déchets 2019 est adopté à l'unanimité : il s'équilibre à 2 172 195.21 € en fonctionnement et à 152 801.49 € en investissement.

2-2 Budget Eau potable 2019

Sur le rapport de Michel BUREL, Vice-président délégué, le budget Eau potable 2019 est adopté à l'unanimité : il s'équilibre à 1 230 760.06 € HT en fonctionnement et à 1 238 266.99 € HT en investissement.

2-3 Budgets Assainissement Collectif et assainissement non collectif 2019

Sur le rapport de Thierry LE GALL, Vice-président délégué, le budget Assainissement Collectif 2019 est adopté à l'unanimité : il s'équilibre à la somme de 998 056.20 € TTC en fonctionnement, et à hauteur de 3 371 123.22 € TTC en investissement.

Sur le rapport de Thierry LE GALL, Vice-président délégué, le budget Assainissement non Collectif 2019 est adopté à l'unanimité : il s'équilibre à la somme de 21 000 €, en fonctionnement.

2-4 Tarifs 2019/ Redevance Déchets

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire adopte pour 2019, les tarifs de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères :

Catégories	Tarifs 2018	Propositions tarifs 2019	Taux de variation 2018/2019
Foyer plus de 2 personnes	209 €	213 €	+ 1.9 %
Foyer de 2 personnes	177 €	180 €	+1.7 %
Personne seule et location saisonnière	115 €	117 €	+1.7 %
Résidence secondaire	144 €	145 €	+ 0.7 %
Chambre d'hôte	29 €	30 €	+ 3.4 %

2.5 DM 2018

Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC, les DM des budgets AG, Assainissement collectif et Eau Potable, sont adoptées, à l'unanimité.

2-6 Engagement, liquidation et mandatement des dépenses nouvelles jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019 (article L 1612-1 du CGCT)

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{ER} Vice-président, le Conseil Communautaire, conformément à la réglementation, prend, à l'unanimité, une délibération visant à autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2018, en attendant le vote des budgets 2019 qui interviendra dans le courant du 1^{er} trimestre 2019.

2-7 Subventions aux associations

Sur proposition de Jean Louis CARADEC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins Jean François LE BLEIS qui ne prend pas part au vote, autorise le Président à octroyer des acomptes aux associations partenaires, en attente du vote

du budget et des subventions au titre de l'année 2019 dans les délais prévus par les conventions soit :

- à l'association DIHUN (au titre du fonctionnement général) sur la base de 111 794 € en 2018, à des versements d'1/3 le 15 janvier, 1/3 le 15 avril et 1/3 le 15 juillet,
- à l'association DIHUN (au titre de l'animation culturelle), sur la base de 18.500€ en 2018, à des versements d'1/3 le 15 janvier, 1/3 le 15 avril et 1/3 le 15 juillet,
- à l'ULAMIR du Goyen, sur la base d'une subvention de 61 000 € envisagée en 2019, à des versements de 40% au 15 mars, 40% au 31 mai et 20% au 31 août,
- à l'OTHPB, sur la base d'une subvention de 125.000€ en 2018, versée par acompte d'1/3 le 15 janvier, 1/3 le 15 avril et 1/3 le 15 septembre, (subvention de base n'intégrant pas le remboursement des fluides du siège de l'office ni l'avenant à la convention présenté dans le point 2-7)

2-8 Avenant à la convention avec l'OTHPB

Sur le rapport de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins Jean François LE BLEIS qui ne prend pas part au vote, autorise le Président à signer l'avenant à passer à la convention 2016-2019, passée avec l'OTHPB, afin de formaliser :

- la prise en charge de la création d'un poste d'assistant de communication en 2019, sur la base d'un coût annuel de 25 700 € (à proratiser au besoin en fonction des mois réels de présence pour 2019). Ce poste prendra le relais à l'été 2020, d'un agent partant en retraite : poste supplémentaire à financer au maximum sur 18 mois.

- l'accompagnement numérique à la création du site internet, conjoint aux 2 communautés de communes du Pays Bigouden, par le recours à une agence spécialisée dans les médias sociaux.

Le coût de la prestation pour les deux offices est de 10 000 €HT, 12 000 €TTC, un tiers étant à la charge de l'OTHPB.

2-9 Avenant durée aux conventions Dihun « Ecole de Musique » Tamm Kreiz et ULAMIR

Sur proposition de Jean Louis CARADEC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide du renouvellement, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019, de la convention de Dihun « école de musique » et de la convention de fonctionnement général de Tamm Kreiz.

Sur proposition de Jean Louis CARADEC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide du renouvellement, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019, de la convention ULAMIR, les objectifs de cette convention devant toutefois être précisés en commission jeunesse en janvier ou février, et dans un contexte de nouveaux partenaires de l'action jeunesse : Hip Hop NEW SCHOOL, Mobile emploi, PIJ (point information jeunesse).

2-10 Commerce de Gourlizon

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, décide d'une exonération, à titre exceptionnel, du loyer de décembre 2018.

3- Personnel

3-1 Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le Centre de Gestion du Finistère (CDG 29)

Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide d'adhérer** à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion du Finistère, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci.
- **Décide de participer** au financement des cotisations des agents adhérant au contrat pour le volet prévoyance et de fixer le montant unitaire de la participation par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :
15 € brut / mois pour un agent à temps complet (demande des représentants du personnel en CT de 17 € brut)
- **autorise** le Président à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3-2 DELIBERATION autorisant le recrutement d'agents contractuels

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, pour l'année 2019 :

- autorise le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier dans la limite maximale indiquée dans le tableau annexé, pour remplacer des agents momentanément indisponibles, pour faire face à une vacance temporaire d'emplois dans l'attente d'un recrutement statutaire,
- précise les conditions de rémunération et de versement du régime indemnitaire.

3-3 Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de Douarnenez Communauté à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

Sur proposition de Pierre LE BERRE, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire la mise à disposition d'un agent de Douarnenez Communauté à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, pour l'année 2019 et autorise le Président à signer la convention.

3-4 Délibération temps de travail 2019

Sur le rapport, du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil communautaire, comme tous les ans, fixe le temps de travail pour 2019, sur la base des 1607h, réactualisés en tenant compte des fériés.

4 - Commande publique

4-1 Marché d'assurances : avenant de durée aux contrats actuels

Sur proposition, du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire:

- délibère sur la prolongation par avenant des contrats d'assurance actuels, pour une durée d'1 année (jusqu'au 31 décembre 2019),
- autorise le Président à signer les avenants à intervenir.

5 - Questions diverses

5-1 Compte-rendu des délibérations au Bureau du 6 décembre 2018

Aides au ravalement :

Nom	Prénom	Commune	Subvention
RAPHALEN	Lisette	POULDREUZIC	1857.68 €
LAINE	Ingrid	PLOGASTEL ST GERMAIN	472.83 €

Aides ACCESS'HABITAT

Nom	Prénom	Adresse acquisition	Coût acquisition Estimé - compromis (Frais agence et notaire inclus)	Montant travaux TTC Estimé	Gain énergétique après tvx Estimé	Subvention CCHPB*
HENAFF	Vanessa	PLONEOUR LANVERN	60 147 €	40 865 €	70%	5 000 €

Aides OPAH

Nom	Prénom	Adresse Travaux	Type dossier	Montant travaux TTC	Subv estimée CCHPB	Total aides	% subventionné
COLIN	Marie	POULDREUZIC 14, route de Pendreff	ENERGIE	9 048 €	500	5 646	62%
KERDRANVAT	Fernand et Thérèse	PLONEOUR LANVERN 17, rue Croas ar Bleon	ADAPTATION	15 142	1 000	7 354	49%

Orientation 1 du PLH – l'accès au logement pour tous/Programmation des Logements Locatifs Sociaux 2019

La programmation 2019 est composée de la manière suivante :

Commune	Adresse	Maître d'ouvrage	Nombre de logements	Nature des financements			
				PLAIo	PLAIa	PLUS	PSLA
Pouldreuzic	Site Guichaoua	FINISTERE HABITAT	7	3		4	
Plonéour-Lanvern	Stan Goulinet	LE LOGIS BRETON	8	4		4	
Plogastel-Saint-Germain	Keleron	DOUARNENEZ HABITAT	4	2		2	
Landudec	Résidence du Vieux puits	DOUARNENEZ HABITAT	4				4
<i>Total</i>			23	9	-	10	4

Dossier JA : Gentric Yannic LANDUDEC

Fait et affiché, à POULDREUZIC, le 13 Décembre 2018.

Le Président,

Pierre PLOUZENNEC